

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 444

Artikel: Glané dans la presse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cupations des pouvoirs publics; on avait, depuis 1912, tenté d'y remédier par une législation spéciale pour les femmes qui resta souvent sans effet pratique.

Ce n'est qu'au moment où fut publiée la loi de redressement économique que le problème du salaire féminin changea d'aspect. Dès son arrivée au pouvoir, la secrétaire au ministère du Travail, Miss Perkins déclara vouloir combattre « le double niveau des salaires » et Mrs. Roosevelt exprima dès le début de la campagne sa conviction que le « New Deal » ne pouvait se développer sur une autre base.

D'après les codes établis, l'écart moyen, entre les salaires masculins et féminins est de 5 cents, par heure, donc moindre qu'auparavant, où le salaire féminin n'atteignait parfois que le quart du salaire masculin.

Ces codes spécifient que ces différences ne sont justifiées que lorsque le travail est différent; pour le même travail on admet le principe du même salaire.

Dans l'application, comme toujours hélas! les employeurs se sont joints des exigences des codes et ont appliqué très souvent le principe du salaire inférieur aux catégories de travail-

leuses exécutant un travail qualifié « supérieur » à celui des travailleurs qu'ils ont payé davantage. Actuellement, la lutte est vivement menée pour aboutir à la suppression complète des doubles tarifs; et il est à souhaiter qu'on y parvienne, car la réussite d'une telle expérience serait d'un intérêt considérable non seulement pour les Etats-Unis mais pour le monde entier.

L.-H. P.

Femmes députées

aux Etats-Unis...

D'après notre confrère *Equal Rights*, cinq femmes seulement auraient été réélues au Congrès des Etats-Unis, lors des dernières élections, auxquelles se serait jointe une nouvelle venue, Mrs. Caroline O'Day, de New-York. Les autres parlementaires femmes ont été envoyées à Washington par les électeurs et les électrices des Etats d'Arizona, de Californie, d'Indiana, de New-Jersey et de Massachusetts.

Six Femmes députées pour un Etat de

l'étendue et de la population de la grande République américaine... c'est peu, bien peu. Il y aurait évidemment une étude intéressante à faire sur les causes politiques, sociales et économiques de cette si faible proportion, mais qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui. Bornons-nous donc à relever que les hommes, qui se refusent à reconnaître aux femmes les droits politiques parce qu'ils ont peur d'être majorisés, peuvent se rassurer en voyant ce qui se passe aux Etats-Unis!

...et au Portugal

Ce pays ayant reconnu récemment, comme on le sait, et sous certaines conditions, le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, trois députées viennent d'être élues lors des élections du 16 décembre dernier. Deux d'entre elles sont avocates, et poètes en outre! et la troisième, licenciée en mathématiques, est directrice d'un lycée de jeunes filles à Lisbonne.

Toutes trois ont figuré sur la liste gouvernementale conservatrice, la seule, d'ailleurs, qui ait été présentée aux électeurs; et mal-

heureusement, nous dit notre confrère *la Française*, elles ne sont pas féministes! Comme quoi se vérifie notre affirmation, quand nos adversaires nous taxent d'ambitions personnelles, que les féministes ne travaillent pas pour elles-mêmes, mais pour une cause, et comme quoi ce sont celles qui se tiennent à l'écart dédaigneusement de notre mouvement, qui sont ensuite trop heureuses que nous ayons trié pour elles les marrons du feu, en profitant des résultats de nos efforts!

Mais ce qui se vérifie aussi bien souvent, c'est que ces femmes antiféministes, une fois qu'elles ont à prendre des responsabilités publiques, finissent par ouvrir les yeux sur la valeur pratique de notre doctrine. Et cela est consolant.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, réuni le 16 janvier à Berne, a adopté le projet de budget présenté par sa nouvelle trésorière, Mme Schönauer. Mme de Montet a rappelé avec émotion le décès de Mme Chaponnière-Chaix, présidente d'honneur du Comité; une couronne a été envoyée de la part de l'Alliance à ses obsèques, et un avis de faire part inséré dans nos journaux féministes.

Le Comité a décidé de participer à un souvenir offert à Mme Avril de Sainte-Croix, pour fêter ses 80 ans à Paris, le 11 février, date à laquelle se réunira le Bureau du C. I. F.

Des pourparlers sont en cours avec la maison d'édition Attinger, à Neuchâtel, pour la publication d'un Annuaire romand.

La Commission d'Hygiène a été constituée comme suit: Mlle M. Ernst, assistante de police, Berne; Mme le Dr. H. Fischer, à Buchs, Argovie; Mlle le Dr. Müller, Clinique infantile, Lausanne; Mme A. de Montet, Corseaux s/Vevey; Frau G. Oetli, assistante sociale à la Maternité, Zurich; Mlle le Dr. Schaezler, Genève; Frau Dr. med. Schrafl-Schmidheiny, Zurich; Frau Dr. med. Schulz-Bascho, Berne; Frl. Dr. med. L. Turnau, Trogen. On cherchera à compléter la Commission par une représentante du Tessin.

D'intéressants rapports ont été entendus sur la « Journée d'Etude sur la Prostitution », à Berne, et sur la séance de la « Commission de Protection de la Famille », à Zurich. Certaines divergences de vues se manifestent entre la déléguée de l'Alliance et la Commission au sujet de l'assurance maternelle, la Commission envisageant surtout l'assurance des ouvrières de fabriques pour compenser l'obligation qui leur est faite d'interrompre leur travail quelques semaines avant et après leurs couches, tandis que Mlle Nef estime que l'assurance devrait atteindre toutes les travailleuses, ménagères, campagnardes, etc., etc.

Le Comité de l'Alliance a été informé que le Secrétariat de la Société suisse d'Utilité publique peut donner des renseignements aux personnes qui ont des doutes sur certaines industries de bienfaisance. Il a décidé d'envoyer le rapport de l'Alliance à divers correspondants de journaux et autres personnalités; et a enfin enregistré avec plaisir et reconnaissance l'invitation du *Frauenverein* de Wädenswil à tenir dans cette ville la prochaine assemblée de l'Alliance.

F. M.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre le trafic des stupéfiants

Lors de sa XV^e session, l'Assemblée de la S. d. N. a décidé de donner une publicité plus générale au grand succès obtenu dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Une brochure résumant les travaux accomplis à cet égard vient donc d'être publiée¹, qui s'attache à étudier le contrôle des drogues manufacturées.

Les plus importantes de ces drogues sont la morphine, l'héroïne, la codéine, la dinonine, — dérivés de l'opium, — et la cocaïne, obtenue au moyen de la feuille de coca. Ces drogues ont été pittoresquement comparées à une eau sous pression considérable, qui s'insinue partout, et se woque des barrières prétendant l'endiguer. Médicalement parlant, le monde a besoin, à l'heure actuelle, de 40 tonnes environ des drogues mentionnées plus haut. Mais la demande de ces drogues de la part des toxicomanes, prêts à les payer à des prix exorbitants, a créé le commerce illicite qui combat victorieusement la S. d. N.

Les problèmes à résoudre étaient, dans l'ordre chronologique, les suivants: détermination des besoins légitimes du monde pour chacune de ces drogues; démarcation entre le commerce

légitime et le trafic illicite; nécessité d'une administration efficace et universelle, et de la coordination des services tels que ceux des douanes, de l'hygiène publique, de l'administration des postes et des transports, de la police, etc. Il faut ensuite édifier un droit international relatif aux drogues, et le faire ratifier et mettre en vigueur par tous les pays du monde; ensuite encore créer, puis développer l'administration internationale chargée de surveiller, d'étudier, de rectifier et de rapporter; élaborer aussi un système mondial de statistiques servant de base au contrôle administratif; et enfin, établir les principes d'une législation introduisant dans tous les codes du monde le chapitre — en de nombreux cas absolument nouveaux — de la répression du trafic des drogues nuisibles, et établir dans chaque pays un système national efficace pour l'application des lois sur les stupéfiants, et pour l'adoption d'un tel système par chaque pays, sur des bases plus ou moins uniformes. A cette dernière fin, la Société des Nations a adopté le moyen — sans exemple dans le domaine international — qui consiste à établir un code administratif modèle pour chacune des deux principales conventions, en vue d'aider les gouvernements à les appliquer.

Il est d'un très grand intérêt pratique d'étudier la façon dont la S. d. N. a abordé ces problèmes, si l'on estime que l'expérience acquise et les précédents ainsi créés peuvent servir en d'autres occasions, par exemple à la répression du trafic des armes. Ces mesures pratiques sont l'œuvre de la Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, qui séria les problèmes et concentra ses efforts sur ceux qui offraient une possibilité de solution rapide, tout en signalant avec persévérance aux gouvernements les preuves du trafic illicite. La Commission arriva ainsi à compléter la Convention de La Haye de 1912 par des mesures pratiques telles que le système des certificats d'importation, et à élaborer ainsi une nouvelle Convention internationale.

Le second grand progrès réalisé a été la création d'un « Comité central permanent de l'o-

pium », qui suit l'évolution du commerce international, et a réussi à supprimer les divergences importantes entre les quantités de drogues exportées par les pays exportateurs (sur la base des certificats d'importation délivrés par les pays importateurs), et les quantités effectivement reçues par les pays importateurs.

Ce contrôle du commerce international — la grande innovation apportée par la Convention de Genève de 1925 — se trouve maintenant complété par la Convention de 1931 sur la limitation, qui établit les limites de la fabrication des drogues nuisibles, laquelle ne doit pas dépasser les besoins légitimes du monde. Cette limitation mise en vigueur, il est intéressant d'en souligner les résultats au cours de l'année 1934: pour la première fois dans l'histoire, les opérations du commerce légitime des stupéfiants dans le monde (fabrication, importation, consommation, maintien des stocks) se sont effectuées sur la base d'un plan mondial, élaboré à l'avance par la S. d. N., et évaluant les besoins en drogues pour l'année suivante. Ce système des évaluations constitue le seul mécanisme vraiment universel d'administration internationale existant jusqu'à présent par la S. d. N., étant donné qu'il s'applique, en fait, à chaque Etat et à chaque unité administrative distincte dans le monde. Le résultat est d'autant plus remarquable que l'organe de contrôle a dû établir ces évaluations pour vingt-trois pays et trente et un territoires qui ne les fournissent pas.

Que se passe-t-il quand les pays dépassent leurs évaluations? En vertu des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés, le Comité central permanent de l'opium arrête alors les exportations destinées à ces pays. Au cours des six premiers mois de 1934, de nombreux cas de dépassements, dus généralement à des inadvertances, ont entraîné la cessation des exportations. Après une année d'exercice, on peut dire que cet exemple d'économie dirigée sur le plan international est un grand succès, un encouragement indéniable pour la mise en vigueur d'autres répressions de trafics illicites, un exemple réjouissant de bonne coopération — étroite et efficace — entre tous les peuples, et un triomphe pour la S. d. N.

V. DELACHAUX.

de cœur aux courageuses convictions féministes.

En 1842 déjà, elle fonda sur ses terres de Locate en Basse-Lombardie une école pour jeunes filles où on leur enseignait la lecture, l'écriture et le calcul (chose rare en Italie à cette époque). Elle ouvrit aussi une « Maternelle » pour enfants de 2 à 6 ans, une fabrique de gants pour occuper les femmes, et enfin, au rez-de-chaussée de sa grande demeure un chauffoir où venaient s'abriter et se restaurer, en hiver, les misérables paysans de la contrée. C'est à cette date qu'elle adressa aux propriétaires terriens, la plupart exploiters rapaces, une circulaire en faveur des orphelins du pays, très nombreux par suite des conditions malsaines où vivaient les ouvriers. Cet appel eut pour résultat la fondation d'un orphelinat rural qui rendit de grands services. Ennemie de la bienfaisance en paroles, la princesse fit de Locate une commune modèle dotée d'institutions philanthropiques et savantes que les historiens du socialisme ne sauraient passer sous silence.

C'est en 1866 qu'elle envoya à la *Nouvelle Anthologie de Florence* un article remarquable — pour l'époque bien entendu — intitulé: « La condition actuelle de la femme et son avenir ». Christine de Belgiojoso y déplore l'état de choses existant, la société s'étant formée, selon elle, sur la base d'une infériorité supposée de la femme. Ecoutez-la: « La femme, mère et compagne de l'homme, devrait être enfin reconnue pour une créature raisonnable, dotée de capacités intellectuelles, peut-être spéciales mais pas nécessairement inférieures à celles de l'homme ». Et plus loin: « La légèreté, l'inconstance, l'instabilité des femmes sont devenues si proverbiales que nul ne

songe à discuter un tel axiome. Tous l'acceptent mais personne ne l'examine! Et pourtant, je tiens la femme pour la créature la plus constante, la plus tenace et la plus inébranlable dans ses projets ».

Christine de Belgiojoso rêve d'une réforme au profit de son sexe, mais comment l'entreprendre? Elle voudrait l'accession des femmes à certaines carrières, entr'autres à la médecine, science qui l'intéressait elle-même passionnément. Elle ne se gênait pas d'écrire que « la société organisée telle qu'elle l'est aujourd'hui est une protestation éclatante contre la justice de Dieu, protestation qui est elle donc de faire cesser ».

N'a-t-elle pas droit au titre de féministe, cette propagandiste courageuse et infatigable qui osait proférer des paroles de charité et de justice au sein d'une société fondée, à l'image de la Nature, sur la cruauté du plus fort? Et n'est-elle pas une pionnière de notre mouvement, celle qui, née riche et noble, fit un si bel usage de ses talents et de ses biens, de l'encontre de tant d'autres femmes indifférentes à la situation de leurs seurs moins privilégiées qu'elles? J. FULPIUS-GAVARD.

Glané dans la presse...

Métier féminin: chauffeuse de taxi

De notre collaboratrice, Mme Vuillomenet, cette jolie silhouette dans Notre Samedi Soir.

En Suisse, peu ou pas de femmes faisant le taxi. Aux Etats-Unis, pays des innovations, on en rencontre quelques-unes. Pendant la guerre,

les femmes remplaçant les hommes au volant, et depuis lors, un petit nombre a continué le métier. L'une d'elles, Mme B..., conduit son propre taxi depuis un certain nombre d'années et fait le service de seize heures à deux heures du matin; elle préfère marcher ainsi parce que le gain est plus grand. Toujours accompagnée de son chien qui s'assied à côté d'elle, elle court l'immense ville de New-York sans avoir jamais eu d'accident. — Touchons du bois!

Les clients masculins semblent avoir autant de confiance en un chauffeur femme qu'en un homme; par contre, des femmes hésitent et les dames âgées, surtout, ont peur de confier leur vie à un chauffeur de leur sexe, Mme B... aime beaucoup son métier et le trouve plus intéressant et plus sain que le travail de bureau, par exemple. De plus, il lui rapporte davantage, et pour une veuve ayant un fils au collège, l'augmentation de recettes est la très bien venue.

A quelques exceptions près, les collègues sont aimables; les clients aussi, sauf ceux qui ne peuvent supporter la vue d'une femme faisant métier d'homme. Au reste, comme elle porte le costume masculin, elle est prise généralement pour un chauffeur mâle. Elle s'est prise à regretter l'absence de son mari, mais elle n'est pas jalouse. « Non pas, dit-elle, que j'en aie peur, mais il est trop dur pour moi de les sortir de la voiture et je n'aime pas beaucoup demander de l'aide quand je peux faire autrement ». Fidèle à ce principe, elle change ses pneus seule et fait de même toutes ses réparations.

Mme B... ne jure pas, ne fume pas et ne parle pas argot. Quand on lui demande si elle n'en voit pas, parfois, de toutes les couleurs, elle ré-

pond négativement. « Mes clients, dit-elle, sont généralement des gens pressés qui vont chez le docteur, ou au théâtre, ou chez des amis, ou des femmes qui rentrent vite souper après une journée de travail ou de courses, ou des jeunes gens avec des amis ou amies. Les meilleures affaires, on les fait les jours de fêtes et les samedis: les clients sont en humeur de dépenser et leurs pourboires s'en ressentent. Les hommes sont toujours plus généreux que les femmes, mais parce qu'elles ont généralement moins d'argent sur elles. Les hommes pressés sont moins patients et moins raisonnables que les femmes quand il s'agit d'embouteillages ou de retards inévitables ».

Edifiant

Le petit journal publié à Lausanne, sous le titre *La Nation*, organe du nationalisme vaudois, veut bien, par la plume d'une de ses collaboratrices, Mme E. A. C., avec laquelle nous avons déjà ferrailé, s'occuper parfois de nous. Voici quelques glanes faites dans son numéro de décembre, qui montreront l'esprit qui l'inspire.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

Dans une de ses dernières séances, le Grand Conseil s'est occupé de l'enseignement ménager. Nos honorables ont dit à ce sujet des choses sensées, et d'autres qui ne l'étaient pas.

D'accord avec les féministes, nous estimons que les femmes devraient avoir leur mot à dire dans une question qui les touche de très près et où leurs compétences dépassent largement celles des hommes. Mais nos remèdes diffèrent. Celui des féministes s'appelle le bulletin de vote. Le nôtre se trouve dans une révision complète de la



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Le « Banc des Mineurs » en tournée.

Nos lectrices seront intéressées par la nouvelle que Mme Germain, l'active présidente du Groupe suffragiste de Chambéry, ayant assisté à Genève à une représentation du film suffragiste *Le Banc des Mineurs*, en a été si enchantée qu'elle l'a loué pour le montrer dans tous les groupements suffragistes de Savoie (Chambéry, Modane, Albertville, Aix-les-Bains, St-Jean-de-Maurienne, etc.) et que de là notre film suffragiste est encore réclamé dans différentes villes de la Fédération française du Sud-Est pour le Suffrage (Macon, Dijon, etc.). Voilà une collaboration féministe internationale par le cinéma tout à fait intéressante.

Le Congrès d'Istanbul et les suffragistes suisses.

A l'ordre du jour de la séance du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage fixée au 27 janvier à Berne, figurent notamment la désignation de la délégation suisse au Congrès d'Istanbul et l'organisation du voyage en Turquie. Nous ne manquons pas de fournir à nos lectrices tous les renseignements pouvant les intéresser sur ces différents points.

Le droit au travail de la femme.

C'est à cette question brûlante actuellement tout spécialement à Genève que l'Association genevoise pour le Suffrage a eu l'excellente idée de consacrer sa réunion mensuelle de janvier, et l'excellente idée aussi de s'adresser à une spécialiste admirablement informée et qualifiée pour la traiter avec ampleur et largeur de vues, Mme Marg. Thibert, du B. I. T. Aussi un nombreux public se pressait-il à cette séance, auquel la conférencière exposa d'abord comment l'évolution du travail féminin est un phénomène sociologique et économique d'ordre général, qui dépasse de beaucoup les circonstances actuelles, si bien que tout surtout prouve d'une ignorance complète ceux qui s'imaginent remédier au chômage en restreignant le travail des femmes.

Cette politique de restriction, qui ne peut conduire d'ailleurs à aucun résultat, est surtout le fait des pays à dictature comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche (ni la France, ni l'Angleterre n'ont pris de mesures dans ce sens), ou, s'il s'agit de pays parlementaires, se manifeste par des arrêtés gouvernementaux et non par des lois, comme cela a été le cas en Belgique, en Hollande et dans le Luxembourg. En Suède, les femmes députées ont parfaitement réussi à faire échouer, en les transformant en mesures raisonnables, à des propositions restrictives apportées à la Chambre. Il est à noter que c'est toujours par les femmes fonctionnaires que débute ces attaques contre le travail féminin; puis viennent les limitations d'embauchage, les restrictions d'emploi selon des pourcentages plus ou moins élevés, les différentes catégories de travailleuses étant ainsi affectées les unes après les autres, et cela sans apporter remède au chômage, mais en se bornant simplement à le décaler.

Vis-à-vis de cette attitude restrictive de certains Etats, il faut relever celle d'autres grands pays industriels, dont les Etats-Unis, et la Grande-Bretagne, les meilleurs spécimens, et qui, loin de restreindre le travail des femmes, s'appliquent au contraire à le sécuriser et à le développer. Mme Thibert a fourni ici d'intéressantes précisions peu connues sur ce qu'a fait des son arrivée au pouvoir le président Roosevelt, sur l'inspiration de sa femme, et de concert avec Mary Anderson, la directrice du Bureau du Travail féminin, pour créer des occasions de travail pour les femmes, — alors qu'ailleurs on ne pense qu'aux hommes quand on ouvre des chantiers pour chômeurs; par exemple en organisant des services sociaux, en favorisant des recherches d'archives, etc., tout ceci non pas uniquement par sentiment de justice sociale, mais en réalisant la nécessité de

Constitution dans un sens nettement antidémocratique.

Mais ceci est contradictoire, car si la constitution vaudoise était révisée « dans un sens nettement antidémocratique », il n'y aurait non seulement plus de Grand Conseil, mais plus de liberté de presse, plus de liberté de parole, plus de liberté d'opinion: comment donc les femmes s'y prendraient-elles pour dire leur mot, et faire entendre leur voix, même sur une question de tout repos comme celle de l'enseignement ménager?... A moins que la Nation ne prévienne l'insitution d'une dictature féminine?...

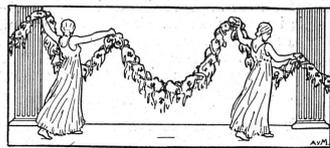
Plus loin, revenant à la sempiternelle absurde accusation, qui consiste à confondre volontairement féminisme et bolchevisme, malgré tous les démentis, même donnés en Assemblées publiques telle celle de l'Alliance à Genève, Mme E. A. C. fait cette déclaration, étonnante sous la plume d'une femme:

« Le discours prononcé par Mme Corbett Ashby à un lunch organisé par le Comité International féminin pour le Désarmement à Genève, le compte-rendu de la conférence de Mme Chevalard à l'Assemblée de l'Alliance à Genève, publiés par le Mouvement Féministe du 3 novembre, révèlent un état d'esprit inquiétant. L'antiféminisme s'y donne corps sous sa forme la plus dangereuse et la plus sournoise: l'amour de la paix.

Après la révélation sans jargon d'une pareille mentalité, nous voilà édifiées sur ce à quoi rêvent les protagonistes de la Nation: non seulement la contrainte de toute liberté, non seulement l'oppression de toute pensée, mais la guerre. « La guerre fraîche et joyeuse », comme disait en son temps Guillaume II. Cela n'est pas inutile à savoir.

Conseils pratiques: le rangement du linge

La revue romande l'Habitation publiée une suite d'études touchant aux questions ménagères si-



A travers les Sociétés

Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Le nouveau Comité Central de cette importante Association est entré en fonctions le 1er janvier dernier, et le Bureau, après avoir siégé à Genève pendant plusieurs années, a maintenant passé à Berne, sous la présidence de Mme S. Schwob, Mme Valentine Métevin-Gilliard, l'active présidente sortant de charge, continuant à faire partie de ce Comité. L'Association compte actuellement 260 membres actifs, et 300 membres passifs, les cotisations de ces derniers servant à acheter aux membres professionnels de leurs œuvres, qui sont ensuite tirées au sort entre les membres passifs: une forme ingénieuse, on le voit, d'entraide par le travail.

Lors de l'exposition de Lucerne, en septembre 1934, dont il a été rendu compte dans nos colonnes, il a été vendu pour plus de 4.000 fr. d'œuvres diverses de membres de la Société. Le lieu de la prochaine Exposition n'est pas encore fixé, mais la prochaine Assemblée générale prendra date en 1936, et c'est Zurich qui la recevra. M. F.

Soroptimist-Club de Genève.

Lors de sa première séance de l'année, tenue dans les élégants et confortables locaux du Lycéum, le 14 janvier dernier, le Comité du Club a été constitué comme suit: Présidente: Mme C. Bertrand, Dr. en médecine; vice-prés-

dente: Mme M. Richon, critique cinématographique; secrétaires: Mmes Jeanne Maeder, artiste peintre, et Basile, modes; trésorière: Mme A. Wiegand, haute-couture, Mmes Bondallaz, inspectrice d'écoles enfantines, Lambossy, médecin-dentiste, Serment-Monnier, professeur de littérature, font partie de la Commission des admissions qui est chargée d'examiner les professions féminines non encore représentées au Club. M. F.

Commission suisse pour la Protection de la Famille.

Cette Commission réunie à Zurich au mois de décembre a confirmé son Comité dans ses fonctions pour une nouvelle période de quatre ans, et l'a complété en adressant un appel à M. Maurice Veillard (Lausanne). Le président en est le professeur Mangold (Bâle).

Après avoir entendu un rapport du secrétaire sur les efforts accomplis pour constituer des groupes dans plusieurs cantons, le Comité s'est occupé de la question de l'assurance-maternité et a décidé de faire tout son possible pour attirer l'intérêt public sur cet important problème. Les rapports présentés sur la répartition dans différents cantons des subsides fédéraux aux vieillards, aux veuves et aux orphelins n'ont cessé d'être discutés, dans la plupart des cas, les principes de la Commission pour maintenir l'unité de la famille en remettant des allocations aux veuves chargées d'enfants, ont été favorablement accueillis par les gouvernements cantonaux et les Offices d'assistance. Enfin une conférence de M. Veillard, sur le système allemand des « prêts au mariage » a éveillé grand intérêt, la Commission arrivant à la conclusion que le système allemand ne pourrait pas fonctionner tel quel chez nous, et que c'est bien davantage celui qui faciliterait les conditions économiques pour permettre à des mariages de se conclure, qui devrait être envisagé en Suisse. (Trad. française abrégée) M. S. G.

ces mesures pour une saine économie du pays. Un échange de vues nourri a suivi le magistral exposé, au cours duquel la conférencière, d'abord remerciée par Mme Gourd, qui présidait, a affirmé encore une fois sa conviction de l'inefficacité de toute restriction du travail féminin pour remédier au chômage, et de la nécessité, en revanche, d'orienter les femmes, en raison de leurs capacités spéciales, vers certains métiers, qui devraient leur être réservés. E. Gd.

Carnet de la Quinzaine

Est-il permis à notre Rédaction d'émettre, au début de l'année, un vœu concernant ce Carnet? C'est ce que venant bien l'aider à l'almener tous les groupements, toutes les Sociétés féminines, si nombreuses en notre pays romand.

Car, trop souvent, hélas! la Rédaction est réduite à consulter son propre agenda, et ignore totalement des séances fort intéressantes convoquées tout près d'elle, et dont on a oublié de l'avertir. Elle sait fort bien que la parution bi-mensuelle seulement du Mouvement complique la tâche de ses correspondantes, en les obligeant à lui fixer des programmes souvent si longtemps d'avance qu'ils ne sont pas encore définis; mais elle voudrait aussi que réalisent tous nos Comités féministes et féminins à quel point ils peuvent, par leurs envois et leurs indications, non seulement contribuer à donner une idée juste

de l'activité organisée de nos femmes suisses-romandes, mais encore s'entraider mutuellement, l'annonce de telle causerie, de tel sujet, fournissant souvent de précieuses indications à une présidente dans l'embarras, et permettant à une conférencière de répliquer son exposé devant le public d'une ville ou d'un canton voisin, en journalisant ainsi ces liens d'amitié dont notre pays est toujours heureux de se faire l'intermédiaire. LA RÉDACTION.

P. S. — Pour pouvoir paraître dans ce Carnet, les annonces de séances et de conférences doivent parvenir à notre Rédaction au plus tard le lundi qui précède la parution du journal, donc pour notre prochain numéro, le 4 février, et doivent concerner la période qui suit ce numéro, donc après le 9 février.

Mercredi 30 janvier: GENEVE: Association féminine d'éducation nationale, Chambre de Commerce, 3, rue Petitot, 17 h.: La Suisse au point de vue économique. La politique commerciale de la Suisse. par M. R. Jouvet, secrétaire général de la Chambre de Commerce.

Vendredi 1er février: GENEVE: Ouvroir de l'Union des Femmes, Local de l'Union, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Assemblée générale des membres de la Société de l'Ouvroir: Rapport du Comité. — Rapport financier. — Après la célébration du XX^e anniversaire. — Ce que votent et entendent les enquêteuses. — Propositions individuelles.

gènes du nom bien connu de Paulette Bernège. Nous en détachons ces indications utiles:

1^o Le problème du rangement du linge sale se trouve lié à la périodicité des lessives. Plus grosses sont les quantités, plus longues sont les durées d'attente, et plus la solution se complique. Nous pouvons rappeler ici, pour mémoire, trois conseils, bien connus des ménagères qualifiées:

1^o Le linge sale doit toujours être bien ventilé pour se conserver en bon état sans mauvaises odeurs;

2^o Le linge sale doit toujours être sec, pour éviter les moisissures, très difficiles à faire disparaître par la suite;

3^o Le linge sale, dans les campagnes et les villes, doit être préservé des souris et des rats.

En tenant compte de ces trois considérations pratiques, ainsi que du rapport entre les quantités de linge et des périodicités des lessives, nous arrivons à dresser le petit tableau que voici et qui résume les solutions:

Petites quantités: périodicités fréquentes (hebdomadaire ou journalière): sac à linge ou cuve de la machine à laver.

Quantités moyennes: Périodicités plus rares (bimensuelle et mensuelle): vanneries, placards ventilés.

Grosses quantités: Périodicités rares (bi-mensuelle, annuelle): suspensions spéciales dans les greniers.

Reprenons successivement ces quatre solutions, pour essayer de vous guider dans le choix de l'outillage nécessaire à chacune d'elles.

Le meilleur sac à linge sale, à notre avis, ne se trouve pas dans le commerce, puisqu'il est de notre invention; mais chaque ménagère le fabrique aisément: on prend un sac ordinaire, en serpillière ou autre tissu; on le retourne, on pratique verticalement une fente d'environ 35 cm. de longueur dans la partie supérieure, et on le ferme en bas au moyen d'une fermeture à cliquet. Grâce au cintre qui le maintient tendu et permet de l'accrocher facilement, et grâce à la fente de la partie supérieure, plus de coulisses, de

bordons à lâcher ou à tirer; sans aucune manipulation, il est possible d'introduire à chaque instant le linge sale à l'intérieur. Grâce à la fermeture éclair, dans le bas, le sac se vide en un seul coup, sans renversement.

Une ménagère avisée pourra même confectionner plusieurs sacs de ce genre, un pour chaque catégorie de linge sale (linge blanc, linge de couleur, soieries par exemple). De cette manière, le tri sera fait au fur et à mesure du dépôt dans le sac et supprima cette opération faite d'ordinaire le jour de la lessive, toujours désagréable lorsque le linge est en attente depuis déjà un certain temps.

Pour le rangement dans des coffres en vanne, nous conseillons l'emploi de roulettes et d'une poignée; ces coffres, rangés d'habitude dans la salle de bains, supprimeront une corbeille et faciliteront le transport du linge sale au lieu où s'effectue la lessive. Choisissez une vanne légère pour que le linge s'aère convenablement à l'intérieur.

Quant au placard ventilé sous la fenêtre de la salle de bains, il se construit sur le modèle des garde-manger de nos cuisines; c'est à l'architecte de le prévoir au moment de la construction; ce placard pourra toutefois être surajouté ultérieurement; toujours il rendra un grand service.

Dans les campagnes, où les lessives plus rares nécessitent l'emmagasinage d'une grosse quantité de linge au grenier, voici un procédé de préservation des rats, vieux comme notre civilisation, mais fort amusant et simple, qui réussit toujours.

Il consiste à enfilez des bouteilles sans fond ou des disques, consistant en un grand couvercle au fer battu par exemple, troué au milieu aux deux extrémités de la corde à linge; lorsque les rats trottaient et passent sur la bouteille, celle-ci tourne, chavire, et nos bestioles imprudentes dégringolent; quant au disque, il est infranchissable, à condition d'être assez haut et fixé dans la position verticale.

Association agricole des femmes vaudoises.

L'Association agricole des femmes vaudoises a décerné onze prix pour le concours de jardins qu'elle vient d'organiser pour la troisième fois. Le jury, que préside Mme Gillabert-Randin (Lausanne), a pu constater la constante amélioration de la décoration florale; il reste confondu devant la somme d'efforts soutenus dont font preuves les paysannes vaudoises pour mettre de la beauté dans la laideur et les rigueurs de leur vie de fatigue excessive; non contentes d'être les nourricières de la famille, elles façonnent lentement l'âme de leurs enfants en créant autour d'elles un idéal de pureté et de beauté qui ne saurait demeurer inopérant.

Le maximum de rendement a été obtenu par le seul des jardins inscrits qui bénéficiait de la main-d'œuvre fournie par les huit enfants de la famille; ce jardin peut écouler 200 kilos de haricots en une semaine; les épinards y forment des champs, les choux-fleurs y émaillent de leur blancheur une très grande surface; la charrie y remplace les bras pour la préparation du sol. S. B.

L'aide aux émigrants suisses.

D'après le rapport que nous avons sous les yeux, le secrétariat du Service International d'aide aux émigrants, a vu s'augmenter son activité pendant le dernier exercice (219 cas contre 171). La majorité des recourants sont des étrangers, des réfugiés allemands entre autres. Le nombre des sans-patrie qui se sont adressés au secrétariat s'accroît constamment, mais l'impossibilité où l'on est de leur procurer des autorisations de travail oblige à les diriger ailleurs.

L'activité du secrétariat souffre des tendances nationalistes qui rendent presque impossible aux gens qui n'ont pas dans leur pays d'existence assurée de gagner leur vie ailleurs et d'y prendre racine. Et cependant, il semble que chaque individu devrait avoir la possibilité de se faire sa place dans une société civilisée. L. H. P.

Id. id. Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Quatrième séance du Cours pratique d'élocution et de discussion, sous la direction de Mme A. Leuch. Sujet: Le travail féminin et le chômage. Cartes à l'entrée.

Lundi 4 février: GENEVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle (thé suffragiste): La révision de la Constitution fédérale et le vote des femmes. par Mme Leuch, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage. Discussion.

Mercredi 6 février: GENEVE: Association féminine d'éducation nationale, Chambre de Commerce, 17 h.: La Suisse au point de vue financier et monétaire, causerie par M. Alb. Pictet, vice-président de la Chambre de Commerce.

Id. id. Groupement genevois « La Femme et la Démocratie », Taverne anticalcoolique de Plainpalais, 6, rue de Sausurre, 20 h. 30: Soirée familière de discussion sur la révision de la Constitution fédérale.

Id. LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Petite salle de la Maison du Peuple, 20 h. 30: Les droits de la mère sur son enfant, puissance paternelle, déchéance, etc., causerie publique et gratuite par M. Maurice Veillard.

Vendredi 8 février: GENEVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Cinquième leçon du Cours pratique d'élocution et de discussion, sous la direction de Mme Ant. Quinche, avocate à Lausanne. Cartes à l'entrée.

POUR VOS YEUX

organes délicats entre tous, exiger toujours des lunettes de bonne qualité!

Lunetterie moderne de 1^{er} choix, chez

M^{lle} E. Reymond Optique Médicale

6, RUE DE L'HOPITAL, 1^{er} étage NEUCHÂTEL

École de Puériculture de Genève

CHEMIN DES GRANGETTES Tél. 46.800

Forme nurses et infirmières professionnelles. Grâce à ses relations mondiales, possibilité de situations intéressantes et lucratives. Préparation de la jeune fille à ses devoirs de futur maman.

Début des cours: JANVIER

Demandez renseignements et prospectus

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, GENEVE

à l'Union d. Femmes
Rue Et-Dumont, 22, GENEVE

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, GENÈVE

IMPRIMERIE RICHTER. — GENEVE